

Saint-Amarin, le 1<sup>er</sup> avril 2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

#### 1. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 28 mars 2019, le Bureau a décidé :

- de valider la nouvelle proposition de phasage des travaux concernant le projet écomuséal, à savoir 1,6 millions d'euros en 2019 (première tranche du château, partie extérieure), 1,2 millions d'euros en 2020 (deuxième tranche du château, partie intérieure) et 371 000 euros en 2021 (passerelle), ainsi que les demandes de subventions pour la réhabilitation de la salle des turbines et le laboratoire (400 000 € HT).
  - de réserver une suite favorable à la demande de l'entreprise TEXCIL en accordant la résiliation de son bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.
  - de réserver une suite favorable à la demande de la société ALSAPLAST en acceptant la signature d'un avenant au bail commercial à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.
  - d'émettre un avis favorable quant à la demande d'implantation de la société Alsaplast Team à l'hôtel d'entreprises et quant aux conditions de cette transaction.
  - d'attribuer les subventions suivantes :
    - 45 000 € à l'E.M.H.T au titre de la subvention de fonctionnement 2019,
    - 2 000 € à l'Association des Œuvres Scolaires au titre de la subvention de fonctionnement 2019,
    - 1 200 € pour le GROUPEMENT DE SOCIETES DE MUSIQUE HAUTE-THUR au titre de la subvention de fonctionnement 2019.
    -
- Pour le collège Robert Schuman de Saint-Amarin :
- U.N.S.S. : 665 €
  - Foyer socio-éducatif : 3 040 €
  - Sections sportives scolaires : 6 175 €
  - Centre de Documentation et d'Information (achat de livres) : 1 000 €

- d'attribuer au titre des fonds communautaires d'aide aux associations, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :
  - Musique Municipale de Kruth avis favorable pour une subvention de 500€
  - Mathématiques sans frontières avis favorable pour une subvention de 270 €
  - Ski Club Edelweiss avis favorable pour une subvention de 600 €.
- d'attribuer la subvention 2018 de 2 322,50 € à l'association du Club Vosgien de Saint-Amarin.
- d'attribuer la subvention 2018 de 6 000 € à l'association de gestion du Moulin de Storckensohn.
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à l'Association de Musique de Ranspach – Cors de la Haute-Thur pour l'organisation de l'événement Festi'Cors.
- d'engager la dépense de 6 730,00 € correspondant au montant de la prestation de balisage VTT.
- d'approuver la décision de se porter territoire test auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.